Nations Unies S/PV.7848



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7848e séance

Mercredi 21 décembre 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. González de Linares Palou	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Casimiro
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

16-45250 (F)





La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le Président (*parle en espagnol*) **:** Le Conseil de sécurité va maintenant l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle la déclaration que les membres du Conseil ont faite à la presse le 10 décembre 2016, et prend note du communiqué du Président de l'Union africaine (UA), en date du 10 décembre 2016, ainsi que du communiqué conjoint de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Commission de l'Union africaine et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) en date du 10 décembre 2016, concernant la situation en République islamique de Gambie.

Le Conseil accueille avec satisfaction et juge encourageantes les décisions sur la situation politique en Gambie adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO lors de sa cinquantième session ordinaire, tenue Abuja le 17 décembre 2016, et les décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA à sa 644e séance, tenue le 12 décembre 2016, et par l'Union africaine, de reconnaître M. Adama Barrow comme Président élu de la Gambie.

Le Conseil demande à nouveau à M. Jammeh, Président sortant, et aux autorités gambiennes compétentes de respecter pleinement les résultats de l'élection présidentielle tenue le 1er décembre 2016, de respecter la volonté du peuple gambien de procéder à une transition pacifique et ordonnée et de transférer le pouvoir au Président élu, M. Adama Barrow, le 19 janvier 2017 au plus tard, conformément à la Constitution gambienne. Le Conseil se félicite que les chefs d'État de la CEDEAO aient décidé d'assister à l'investiture du Président élu, M. Barrow, qui aura lieu le 19 janvier à Banjul.

Le Conseil se réjouit des initiatives prises par la CEDEAO, notamment de la visite effectuée à Banjul le 13 décembre 2016 par une délégation de haut niveau CEDEAO/ONU, sous la conduite de S. E. Mme Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria et Présidente de la Conférence de la CEDEAO, visite qui avait pour objet d'assurer une transition pacifique et ordonnée en Gambie.

Le Conseil se félicite de la nomination par la CEDEAO de S. E. M. Muhammadu Buhari, Président et commandant en chef de la République fédérale du Nigéria comme médiateur en Gambie et de S. E. M. John Dramani Manama, Président de la République du Ghana, comme Coprésident.

Le Conseil rappelle que ses membres ont demandé que la sécurité du Président élu, M. Adama Barrow, ainsi que celle de tous les citoyens gambiens soit pleinement assurée, et appuie la décision prise par la CEDEAO à ce sujet lors de sa cinquantième session.

Le Conseil demande que les forces de défense et de sécurité gambiennes fassent preuve de la plus grande retenue pour maintenir le calme à Banjul.

Le Conseil prie le Secrétaire général, notamment par l'intermédiaire de son Représentant spécial, agissant en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes, de faciliter, selon qu'il conviendra, l'instauration d'un dialogue politique entre les parties prenantes gambiennes en vue d'assurer un transfert pacifique du pouvoir en Gambie, dans le strict respect des résultats de l'élection présidentielle reconnus par la CEDEAO et l'UA, et de fournir une assistance technique à la médiation de la CEDEAO, le cas échéant.

À cet égard, le Conseil souligne le rôle important joué par M. Mohammed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNOWAS, dans le contexte politique actuel en Gambie.

Le Conseil salue les efforts que continuent de déployer l'UA et la CEDEAO pour promouvoir la paix, la stabilité et la bonne gouvernance dans la région, et réaffirme qu'il appuie pleinement ces efforts.

Le Conseil de sécurité entend continuer à suivre de près la situation en Gambie. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2016/19.

La séance est levée à 10 h 10.